

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

Requalification de l'avenue de Lyon : aménagement voie douce et sécurisation des déplacements du centre bourg – demande de subvention.

Séance du 27 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 58

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEGAS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, DUSSUYER Régis, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEZ Didier, TRAMOY Maurice. Mmes. BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PETIT Odile, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), GRIOT Bernard (pouvoir à M. TRAMOY Maurice), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), RENAUD Jean-Xavier (pouvoir à Mme BOUDET Evelyne). Mmes. BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), FERRO Nicole (pouvoir à Mme. CHATEAU Marie-Luce), GRITTI Delphine (pouvoir à Mme petit Odile), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), TRAINI Marie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme. JOLY Fabienne).

Membres absents :

MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy. Mmes. BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Claire BERTHET.

Soit : 37 présents, 12 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle que la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes a commencé, il y a quelques années une politique de requalification des principaux espaces et voies publiques du centre-ville.

En 2017, cette politique s'est concrétisée par la rénovation du boulevard Dumarest, avec la création d'une voie douce, trait d'union entre l'Est (avec les structures commerciales et petite enfance) et l'Ouest de la ville (avec ses structures sportives, écoles élémentaires et collège).

En 2018, cette politique s'est poursuivie avec le réaménagement de l'avenue de la Liberté, 1^{ère} phase d'une rénovation de la principale artère Sud/Nord de la commune, en collaboration avec le Conseil départemental, pour offrir des espaces sécurisés, dédiés aux déplacements alternatifs à la voiture.

En 2019, la deuxième phase a pour objectif d'assurer la continuité piétonne et cycle dans la ville, de rapprocher ainsi par la voie douce les pôles scolaires (collège, école primaire), avec les commerces du cœur de ville et le pôle sportif (Tribunes, Stade, H3S), de redynamiser le bourg-centre.

Il convient de noter par ailleurs que cette requalification de l'entrée de ville, axe principal des flux touristiques, améliorera l'image de la commune, offrira également un cadre valorisant pour la future clinique du souffle et un circuit piéton et cycliste sécurisé depuis les établissements scolaires jusqu'à l'espace naturel sensible des Lésines.

Cette politique de la commune concrétise ainsi localement la loi d'orientation sur la mobilité, présentée par l'Etat avec son « Plan Vélo » décliné localement par le Conseil départemental de l'Ain et le plan « Action Cœur de Ville », à destination des villes centre pour la revitalisation de leur commerce urbain soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit

Dépenses		Recettes	
Voirie	500 000 €	Etat DSIL	171 000 €
Réseaux secs	30 000 €	Région (Bourg Centre)	80 000 €
Maitrise d'œuvre	25 000 €	Département (voirie)	134 000 €
Divers	15 000 €	Autofinancement	185 000 €
TOTAL	570 000 €	TOTAL	570 000 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser la commune à réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue de Lyon selon le programme ci-avant présenté.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

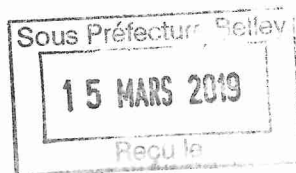
APPROUVE le plan de financement ci-avant proposé,

AUTORISE la commune à réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue de Lyon tels que présentés, sous réserve de confirmation des montants de travaux par l'APD et d'obtention des subventions demandées.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès de l'Etat (DSIL) dans le cadre du contrat de ruralité porté par Haut Bugey Agglomération, auprès de la Région (revitalisation des Bourg Centre) et auprès de tout autre organisme susceptible de participer aux travaux envisagés.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire,


Philippe EMIN